

# Synthèse Finale de la consultation du public sur le projet de Plan National d'Affectation des Quotas pour la période 2008-2012



Préparé par **PRICEWATERHOUSECOOPERS** 

Direction  
de la Prévention  
des Pollutions et des Risques



Juillet 2006

**Distribution et utilisation du présent rapport**

Notre rapport est adressé à l'attention du MEDD dans le cadre de l'accord du 14 juin 2006. Le MEDD nous a fait de part de son intention de le diffuser à une large audience. Nous n'accepterons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers à qui le rapport aurait été montré ou dans les mains desquels il serait parvenu, l'utilisation du rapport par leurs soins relevant de leur seule responsabilité.

Nous vous rappelons que cette synthèse est fondée seulement sur les réponses obtenues via le site internet dédié à la consultation du public.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la version papier fait foi.

## SOMMAIRE

|          |   |           |
|----------|---|-----------|
| <b>1</b> | <b>INTRODUCTION.....</b>  | <b>4</b>  |
| <b>2</b> | <b>TENDANCES GÉNÉRALES RELEVÉES .....</b>   | <b>7</b>  |
|          | <b>PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES PAR LES PARTICULIERS ET AUTRES<br/>SECTEURS NON INDUSTRIELS .....</b>   | <b>8</b>  |
| 2.1      | REMARQUES IDENTIQUES RÉPÉTÉES DE FAÇON MULTIPLE .....   | 8         |
| 2.2      | AUTRES REMARQUES EXPRIMÉES PAR LES PARTICULIERS, ONG,<br>ASSOCIATIONS, CONSULTANTS ET PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT OU DE RECHERCHE             | 9         |
| <b>3</b> | <b>PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES PAR LES SECTEURS<br/>DIRECTEMENT VISÉS PAR LA DIRECTIVE (CHAMP RESTREINT PNAQ<br/>I) .....</b>                  | <b>11</b> |
| 3.1      | REMARQUES TRANSVERSALES EXPRIMÉES PAR LES ASSOCIATIONS<br>D'ENTREPRISES .....   | 11        |
| 3.2      | REMARQUES EXPRIMÉES PAR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ.<br>.....   | 12        |
| 3.3      | REMARQUES EXPRIMÉES PAR LES SECTEURS ÉNERGÉTIQUES (HORS<br>ÉLECTRICITÉ) .....   | 14        |
| 3.4      | REMARQUES EXPRIMÉES PAR LE SECTEUR DES RAFFINERIES DE PÉTROLE .....   | 16        |
| 3.5      | REMARQUES EXPRIMÉES PAR LE SECTEUR DU TRANSPORT DE GAZ.....   | 16        |
| 3.6      | REMARQUES EXPRIMÉES PAR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION ET DE<br>TRANSFORMATION DES MÉTAUX FERREUX .....  | 17        |
| 3.7      | REMARQUES EXPRIMÉES PAR LE SECTEUR DES COKERIES .....   | 18        |
| 3.8      | REMARQUES EXPRIMÉES PAR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION DE CHAUX ....   | 18        |
| 3.9      | REMARQUES EXPRIMÉES PAR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION DE VERRE .....  | 18        |
| 3.10     | REMARQUES EXPRIMÉES PAR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION DE PRODUITS<br>CÉRAMIQUES .....   | 19        |
| 3.11     | REMARQUES EXPRIMÉES PAR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION DE CIMENT ...   | 20        |
| 3.12     | REMARQUES EXPRIMÉES PAR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION DE PAPIER.....  | 21        |
| <b>4</b> | <b>PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES PAR LES ENTREPRISES DONT<br/>LES INSTALLATIONS DE COMBUSTION SONT CONCERNÉES (CHAMP<br/>ÉLARGI PNAQ I).....</b> | <b>22</b> |
| 4.1      | REMARQUES EXPRIMÉES PAR LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE.....   | 22        |
| 4.2      | REMARQUES EXPRIMÉES PAR LE SECTEUR DE LA CHIMIE.....  | 23        |
| 4.3      | REMARQUES EXPRIMÉES PAR LE SECTEUR DES CONSTRUCTEURS<br>AUTOMOBILES ET DU SECTEUR ÉLECTROMÉCANIQUE.....                                     | 24        |
| 4.4      | REMARQUES D'AUTRES SECTEURS .....   | 24        |

## 1 Introduction

La directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 octobre 2003 établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre dans la Communauté prévoit de notifier dès cette année à la Commission Européenne le plan national d'affectation de quotas pour la seconde période d'échanges qui s'étend du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2012.

Ce plan a été préparé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable en concertation avec le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Par ailleurs une concertation régulière, entre septembre 2005 et janvier 2006, a permis d'impliquer l'administration et les fédérations professionnelles, afin d'examiner les modalités de répartition des quotas entre secteurs et entre installations.

Conformément à la directive une consultation du public a permis à toute partie intéressée de proposer ses commentaires auprès du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Cette consultation a débuté le 26 juin 2006 et doit s'achever le 4 août 2006.

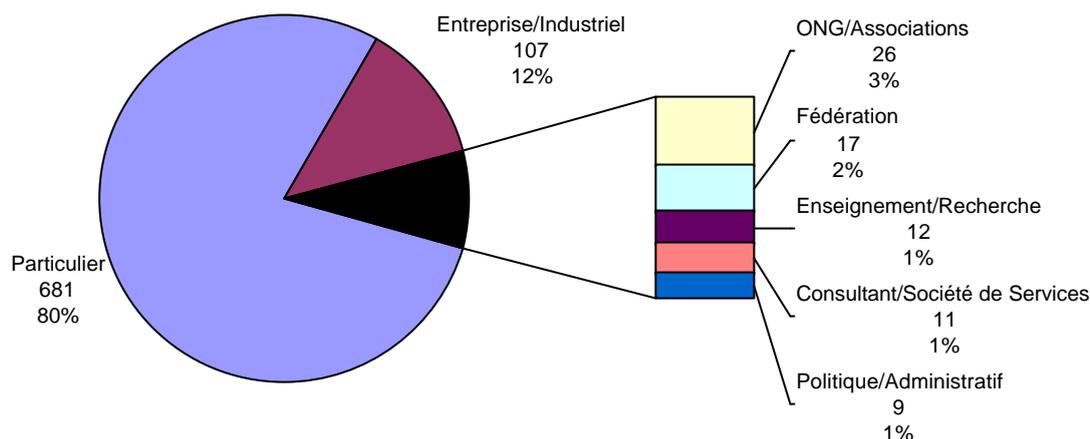
*Notre méthodologie a consisté à synthétiser les commentaires reçus avant la date du 26 juillet à minuit via le site internet dédié à la consultation, sans porter de jugements sur leur pertinence vis à vis de la Directive 2003/87/CE.*

*Pour les entreprises ayant souhaité faire une réponse confidentielle, leur nom n'a pas été cité dans cette synthèse, leurs remarques ont cependant bien été intégrées.*

### Types de réponses obtenues

La participation à cette nouvelle consultation a été très importante : 866 réponses valides ont été collectées. C'est bien plus que lors des deux premières consultations dont aucune n'avait dépassé les 200 réponses.

Comme le montre la figure 1, ces nombreuses contributions sont essentiellement dues à une participation soutenue du grand public puisque 80 % des contributions sont le fait des particuliers. Cette sensibilisation s'est faite par le biais des réseaux d'ONG sous un mode similaire à une pétition. Ainsi, une grande majorité des contributions porte des commentaires similaires, voire rigoureusement identiques.



**Figure 1 : Répartition des contributions à la consultation par type de répondant**

Le secteur industriel est après les particuliers, celui qui a le plus contribué à cette consultation avec 124 réponses émanant de fédérations d'entreprises ou directement des entreprises, industries et voire sites industriels concernées. La figure 2 présente la répartition des réponses entre les secteurs industriels.

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| Energie : Cogénération         | 18         |
| Energie : Chauffage Urbain     | 17         |
| Industrie : Chimie             | 17         |
| Energie : Service Energétique  | 14         |
| Industrie : Métallurgie        | 14         |
| Industrie : Agroalimentaire    | 11         |
| Industrie : Briques/Céramiques | 9          |
| Industrie : Pâtes et Papiers   | 5          |
| Industrie : Ciment             | 4          |
| Construction Auto              | 3          |
| Industrie : Pétrole            | 2          |
| Industrie : Verre              | 2          |
| Association d'Entreprises      | 2          |
| Energie : Electricité          | 3          |
| Industrie : Electromécanique   | 1          |
| Loisirs                        | 1          |
| Textile                        | 1          |
| <b>Total</b>                   | <b>124</b> |

**Tableau 1 : Répartition des Entreprises par secteur (en bleu secteurs directement concernés)**

Il y a eu peu de participation pendant la première semaine de la consultation, puis dès la deuxième semaine les contributions ont été nombreuses. Les troisième et quatrième semaines ont ensuite vu une baisse du nombre de contribution selon une érosion progressive.

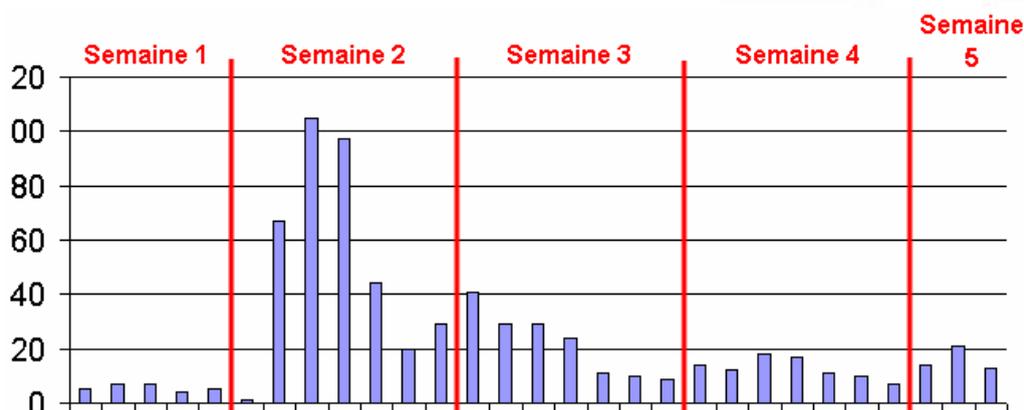


Figure 2a: Réponse des particuliers par date

La figure 3a montre bien la baisse progressive de la participation des particuliers. La mobilisation, réalisée à l'initiative de plusieurs ONG a rapidement culminé en deuxième semaine pour décroître progressivement ensuite. Leurs commentaires ont certainement été élaborés collégalement puis repris par leurs membres et sympathisants. La baisse a été régulière puis s'est stabilisée entre 10 et 20 contributions journalières jusqu'à la clôture de la consultation.

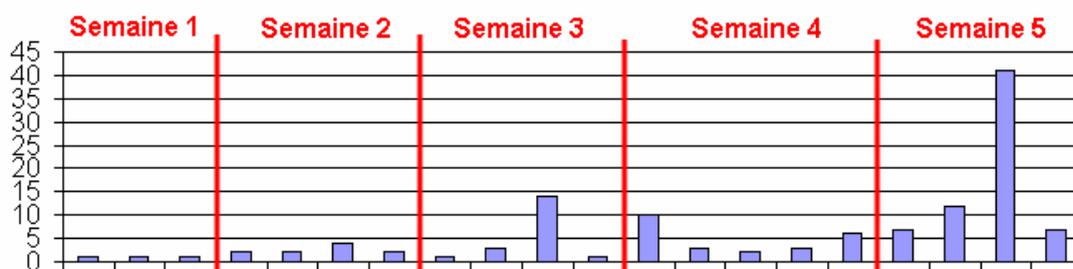


Figure 3b: Réponses des entreprises et fédération par date

En revanche la figure 3b montre que les entreprises et fédérations ont répondu plus tardivement (semaines 3, 4 et 5) mais massivement ce qui est probablement imputable à une remontée des commentaires et une centralisation au sein des groupes industriels et fédérations.

Concernant le nombre de réponses renvoyées, comme pour les particuliers, qui ont repris les discours élaborés par les ONG, certains industriels ont repris avec peu ou pas de modifications les argumentaires élaborés par leur groupe ou fédération pour les aspects généraux en y rajoutant parfois des remarques spécifiques à leurs installations. En conséquence, l'importance relative de la participation entre filières présentée dans le Tableau 1 ne traduit pas nécessairement une plus grande implication de certaines filières.

*De manière générale, la participation a été aussi bien quantitative que qualitative. Elle témoigne de l'implication des acteurs professionnels (couvrant de manière représentative les secteurs et installations concernés) et d'une sensibilisation grandissante de l'opinion publique aux problématiques de réchauffement climatique.*

## 2 Tendances générales relevées

*Nous présentons ici les principaux thèmes abordés par les participants à la consultation publique. Les commentaires détaillés par type d'interlocuteur et par secteur industriel sont présentés dans la suite de ce document.*

*Les contributions à la consultation peuvent schématiquement être réduites à deux discours opposés :*

- *les quotas sont trop indulgents envers les industriels selon les ONG et les particuliers*
- *les quotas sont trop pénalisants pour l'industrie française selon les industriels et les fédérations*

*Le discours des ONG a été largement relayé par les réseaux d'associations et par les particuliers qui sont à l'origine de la très forte participation relevée pour cette consultation. Il traduit leurs inquiétudes quant à l'atteinte des objectifs que la France s'est fixés dans le cadre du protocole de Kyoto et l'incompréhension face à l'augmentation des quotas entre le premier plan d'allocation et ce nouveau projet de plan. Les ONG et particuliers insistent donc sur la nécessité d'une diminution supplémentaire des quotas proposés dans le plan.*

*A contrario, les industriels trouvent les mesures qui leur sont imposées disproportionnées et ne comprennent pas que l'effort de réduction des émissions soit supporté par les seuls secteurs industriels et énergétiques. Ils regrettent par exemple que le secteur des transports ou celui de l'habitation ne soient apparemment pas concernés par des mesures de réduction d'émission.*

*De façon assez consensuelle, les industriels remettent en question la méthode de calcul des quotas. En particulier, le choix de 2004-2005 comme période de référence a été critiqué par certains secteurs car non représentative de leur activité. Par ailleurs, le postulat d'une tendance constante de baisses des émissions spécifiques, de même que le taux d'effort général supplémentaire de 2% imposé à tous les secteurs, leur semblent injustifiés. Le contexte climatique particulier de 2005 (année de référence pour la répartition des quotas au niveau des installations) est à l'origine de mauvaises répartitions d'allocations au sein de certains secteurs. La vente aux enchères n'est pas perçue comme une incitation à réduire les émissions, mais au contraire comme une privation de moyens financiers pour réaliser des investissements visant à moins émettre. De plus, la fixation d'un seuil maximal de 10% pour la prise en compte des crédits provenant des mécanismes de flexibilité est mal comprise.*

*De manière générale, les entreprises reprochent au projet de plan de freiner la croissance économique, en utilisant comme variable d'ajustement des émissions de CO<sub>2</sub> le niveau de production des installations soumises.*

## Problématiques soulevées par les particuliers et autres secteurs non industriels

### 2.1 Remarques identiques répétées de façon multiple

Il a déjà été évoqué une grande similitude entre la plupart des réponses apportées par les particuliers, voire des réponses rigoureusement identiques les unes avec les autres. Ceux qui ont répondu ainsi n'ont généralement renseigné que les réponses A et F.

#### **Remarque sur le nombre de quotas affectés**

Les deux réponses qui reviennent le plus souvent sont les suivantes :

Réponse 1 : « Le nombre total de quotas est beaucoup trop élevé. En effet, les émissions des industriels de 2005 ont clairement montré que l'attribution des quotas leur est trop favorable et ne conduit à aucune réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>. J'attends donc du gouvernement qu'il réduise d'au moins 10% le nombre de quotas proposé dans le 2ème plan national. C'est absolument indispensable pour que la France respecte ses engagements de Kyoto et au-delà divise ses émissions de gaz à effet de serre par 4 d'ici 2050.

Les citoyens et mon organisation se sentent particulièrement inquiets du dérèglement annoncé du climat et du manque d'ambition de nos gouvernants pour y remédier. »

Réponse 2 : « Ce plan est, comme le précédent, beaucoup trop laxiste. En effet, les émissions réelles des industriels français en 2005, publiées par la Commission européenne en mai, ont clairement démontré que l'attribution des quotas a été trop généreuse. Cette surabondance de quotas n'incite évidemment pas les industriels à changer leurs pratiques et renouveler leur outil de production. Par ailleurs, la faiblesse du gouvernement français face aux lobbies industriels met en danger l'efficacité environnementale du marché européen du CO<sub>2</sub> en tirant le prix de la tonne de CO<sub>2</sub> vers le bas. J'attends donc du gouvernement qu'il réduise significativement le nombre de quotas proposé dans le PNAQ2, un montant global de 135Mt CO<sub>2</sub> au maximum permettrait de mettre la France sur les bons rails pour respecter Kyoto et amorcer les changements structurels nécessaires pour diviser par 4 nos émissions d'ici 2050. Les citoyens savent l'urgence d'apporter des solutions au réchauffement climatique, et pour beaucoup les mettent déjà en œuvre dans leur vie quotidienne, au travail, à l'école, à l'université... Le marché du carbone peut être une des solutions efficaces pour réduire les pollutions industrielles, mais pour cela le gouvernement doit enfin penser à l'intérêt général et mettre ses beaux discours en acte en remettant à la Commission européenne un PNAQ à la hauteur de ses engagements. »

La première a été reprise près de 470 fois. C'est a priori le WWF qui en est à l'origine. La deuxième réponse, reprise plus de 90 fois, est aussi issue d'une chaîne de contacts, initiée par une ONG ou un particulier. Ces réponses représentent donc près des deux tiers du total des réponses.

Elles comportent principalement 4 remarques sur le projet de PNAQ :

- Trop de quotas distribués
- Inefficacité du plan s'il n'est pas plus incitatif
- Une baisse attendue des quotas alloués aux industriels (-10% ou 135Mt max)
- Remise en question de l'engagement politique sur le sujet et demande d'action

#### **Proportion des quotas à mettre aux enchères**

Les mêmes forums de discussion et chaînes de contacts ont appelé à répondre « 10 % » quant à la part de quotas qui devait être mise aux enchères.

*Beaucoup de particuliers ont majoritairement repris le discours des ONG qui estiment que trop de quotas ont été distribués aux industriels et en attendent une baisse.*

## **2.2 Autres remarques exprimées par les particuliers, ONG, associations, consultants et personnels d'enseignement ou de recherche**

### **Remarque sur le nombre de quotas affectés**

La question a globalement été bien comprise et la plus grande majorité estime qu'il y a eu trop de quotas distribués (sauf mauvaise compréhension de la question).

Les contributeurs estiment notamment :

- que le nombre de quotas a été alloué en fonction des besoins d'industriels et non des objectifs de réduction imposés par Kyoto ;
- que l'approche bottom-up, il est vrai pragmatique, conduit à une surévaluation des quotas par rapport à une approche top-down ;
- qu'en l'état il ne permettra pas d'atteindre ces objectifs ;
- que le taux d'effort de 2 % par an paraît peu contraignant ;
- qu'il est important pour la France et son industrie d'apparaître en leader sur ce point.

Edouard Toulouse, chargé du programme changement climatique au sein du WWF, a exprimé au nom de son organisation les mêmes réticences.

« [...] Le WWF considère que l'approche bottom-up inspirée par les demandes des industriels conduit à une surévaluation des besoins en quotas (notamment dans le secteur de la production d'électricité) qui n'est absolument pas compensée par l'effort très faible de -2% appliqué au résultat. Cet effort est même plus faible que dans le PNAQ1, qui a été pourtant présenté comme un plan volontairement laxiste pour permettre aux industriels de s'habituer au système. [...] »

Olivier Carles, du Cabinet Bernard (cabinet de conseil) pointe notamment : « Avec 13% d'émissions constatées en moins que les quotas alloués, les industriels ont bien prouvé qu'ils avaient encore des gisements "faciles". La loi POPE de juillet 2005 a indiqué ce qui était l'objectif de la France pour les 50 prochaines années : -3%/an, division par 4 pour 2050, soit -17% en 2010. Pourquoi le PNAQ n'y fait-il pas référence ? »

Une minorité de réponses estiment que le plan est un bon compromis entre productivité et baisse des émissions.

D'autres au contraire, également minoritaires, remettent en cause tout le système d'échange des quotas au motif qu'il constitue un droit à polluer, ex. : « La vente des quotas non utilisés est une absurdité susceptible d'avoir quantités d'effets pervers. On ne doit pas pouvoir acheter des droits à la pollution!! »

Enfin certains aimeraient que les transports soient concernés par la politique de réduction des GES.

### **Remarque sur la méthode d'affectation entre secteurs**

Sur les 740 réponses des parties non directement concernés, seule une centaine a répondu à cette question.

Un certain nombre des contributions plaide pour la **prise en compte des transports, habitation, usines d'incinération**.

Les réponses soulignent souvent le fait que les gros industriels sont favorisés par rapport aux petits ou que les lobbies industriels ont influencé le plan en leur faveur.

Certaines contributions estiment que le plan ne concerne pas suffisamment de secteurs ou qu'il pourrait exiger plus de certains secteurs :

« Les réseaux de chauffage urbain doivent être beaucoup plus contraints [...] car ils ne risquent pas d'être délocalisés [...], ils disposent le plus souvent d'alternatives simples (gaz, biomasse) [...] peu de concurrence [...], et dès le moyen terme, les filières alternatives reviennent aussi chères voire moins chères. »

« [...] l'énergie et le raffinage on des solutions technologiques permettant de réduire fortement leur émissions ... »

Certaines contributions remettent en cause la méthode utilisée ou les paramètres utilisés (le taux de croissance ou d'émission de CO<sub>2</sub> notamment) :

« L'approche "bottom-up " est pragmatique mais elle risque d'entraîner une affectation de quotas trop large pour les industriels, en particulier en raison d'une possible surestimation de la croissance de chaque secteur. » (Réponse de particulier)

Des méthodes alternatives ou des outils de mise en application ont parfois été proposés, comme par exemple :

- évaluation des émissions d'après les meilleures technologies disponibles ;
- « Il me semblerait plus simple de demander à toutes les entreprises de diminuer par exemple de 5% par an leurs émission de GES » (président de l'association CRI) ;
- « Par spectrométrie Infrarouge il est possible de détecter en continu l'émission d'un complexe industriel ou même au niveau d'une ville. » (Réponse de particulier).

Par ailleurs, ressort du discours de certaines associations et particuliers, le souhait d'une prise en compte d'autres polluants (méthane, NO<sub>x</sub>, gaz fluorés, SF<sub>6</sub>).

Enfin, certains particuliers, partisans des entreprises, estiment que l'effort qui est demandé à ces dernières est trop important. Certaines réponses allant dans ce sens sont proches voire identiques.

### 3 Problématiques soulevées par les secteurs directement visés par la Directive (champ restreint PNAQ I)

#### 3.1 Remarques transversales exprimées par les associations d'entreprises

Deux contributions : MEDEF et AFEP.

##### **Un taux d'effort supplémentaire de 2% non justifié**

Cet effort supplémentaire demandé aux entreprises françaises est mal perçu et n'est pas suffisamment justifié dans le plan.

« Les entreprises tiennent à rappeler que les progrès qui leur sont demandés sont déjà inclus dans les prévisions d'efficacité CO<sub>2</sub>. Par conséquent, redemander arbitrairement un effort supplémentaire de 2 % n'apparaît pas justifié. » (AFEP).

De plus, les deux associations contestent l'idée avancée dans le plan que les progrès en termes d'émissions spécifiques puissent continuer sur une même tendance.

« Ainsi, le raisonnement qui consiste à indiquer que le même taux d'effort moyen réalisé par une entreprise sur une période de 8 ans, puisse se poursuivre à l'identique pour 5 nouvelles années apparaît erroné et injuste : - il ne prend pas en compte la non-linéarité des progrès » (AFEP).

##### **La croissance comme seule variable d'ajustement pour les entreprises françaises soumises à la Directive**

Les deux contributions se rejoignent pour s'inquiéter de la pression exercée par le PNAQ sur les entreprises françaises déjà fortement soumises à la concurrence internationale.

« Pour plusieurs secteurs d'activité en effet, le niveau de production devient la seule variable d'ajustement au système mis en place dans le cadre de la directive ETS ; c'est plus particulièrement le cas des branches soumises à une forte concurrence internationale et de tous ceux qui n'ont pas la possibilité de répercuter le prix du CO<sub>2</sub> dans leurs prix. » (MEDEF).

##### **La base des allocations porte sur l'année 2005 pourtant non représentative pour certains secteurs**

« ... les émissions constatées lors de l'année 2005 correspondent à une année non représentative pour certains secteurs (beaucoup plus clémente du point de vue des températures). » (AFEP).

##### **L'effort demandé aux secteurs non couverts par la Directive n'est pas suffisamment explicite**

Le MEDEF et l'AFEP regrettent que le PNAQ ne présente pas de façon plus explicite la part des émissions et les efforts demandés aux secteurs non couverts par rapport aux secteurs couverts par la Directive. La France semble vouloir faire peser l'ensemble de l'effort à réaliser pour atteindre ses objectifs de Kyoto sur les secteurs couverts par la Directive, alors que « Les secteurs sous PNAQ ne représentent que 28% des émissions en France, ce qui est très inférieur aux autres pays (50% environ en Allemagne, par exemple). De ce fait, l'effet levier d'une réduction des émissions des installations du PNAQ 2 est d'une faible incidence sur le montant total des émissions de la France. » (MEDEF).

##### **Les enchères ne sont pas appropriées à ce stade de mise en œuvre du système**

Les deux contributeurs ne comprennent pas l'intérêt de proposer une partie des quotas aux enchères dans le cas des nouveaux entrants ; ceux-ci intégrant déjà la

problématique carbone du fait de l'obligation qu'ils ont de recourir aux meilleures technologies disponibles.

Pour ce qui est de l'allocation au moyen d'enchères aux installations existantes, les deux associations sont opposées à cette proposition.

### **Remarques relatives à des installations spécifiques**

« Le MEDEF [...] considère qu'il eut été préférable de régler la question des situations particulières avant la publication de la liste des installations. »

**Demands :**

- *La création d'un mécanisme pour permettre la redistribution des quotas alloués aux sites fermés pour lesquels les transferts de production vers un autre site ne sont pas possibles ;*
- *Une harmonisation au niveau européen des méthodes d'allocation aux nouveaux entrants ;*
- *Un déplaçonnement de la part des crédits provenant des mécanismes de flexibilité (aujourd'hui plafonnée à 10% des quotas alloués).*

## **3.2 Remarques exprimées par le secteur de la production d'électricité**

Trois contributions, dont EDF et La SNET. Les 3 contributeurs ont répondu de façon concertée à cette consultation en proposant des réponses similaires tout en soulevant quelques points spécifiques.

### **Une enveloppe globale trop faible au vu de la croissance de la demande globale**

Ce secteur se sent pénalisé par l'enveloppe de quotas alloués et reprend les arguments avancés dans la réponse proposée par le MEDEF :

- Le besoin global des secteurs couverts par la Directive est de 159Mt CO<sub>2</sub>.
- L'effort demandé aux secteurs couverts par le PNAQ est trop important par rapport à celui des secteurs non couverts. Les efforts demandés aux secteurs non couverts ne sont pas suffisamment détaillés ni assez ambitieux.
- Le taux de 2% d'effort supplémentaire est contesté au vu des futurs besoins.

En effet, « la croissance de la demande globale prévue de l'ordre de 1.5% par an se traduira en partie par une sollicitation accrue du thermique à flamme centralisé sur la période à venir. La période 2008 - 2012 constitue une phase transitoire charnière pour le parc thermique à flamme centralisé dans son rôle de bouclage de l'équilibre offre-demande » (SNET).

### **Les besoins de quotas de la production d'électricité dans les DOM sont mal évalués**

A propos de la définition des secteurs, les contributeurs soulèvent dans leurs réponses des problèmes spécifiques à la production d'électricité dans les DOM : « Les conditions économiques de l'exercice de l'activité dans les DOM - niveau exceptionnel des taux de croissance, absence d'alternative technologique au fioul et au charbon pour la production en base, modèle de régulation très particulier - milite pour définir un secteur spécifique pour la production d'électricité dans les DOM distinct de la Métropole (y compris la Corse) » (réponses identiques SNET / EDF et le troisième contributeur).

Des commentaires et précisions chiffrées aux tableaux 6 et 7 du plan sont proposés (voir réponses détaillées).

***Les critères d'allocation aux nouveaux entrants ne permettent pas une bonne visibilité à long terme des règles d'allocation***

Ceux-ci pourraient être plus clairement définis, notamment en proposant un facteur d'émission et un nombre d'heures d'appel équivalent pleine puissance par filières (charbon, gaz, etc.).

Une harmonisation de ces règles au niveau européen serait souhaitable : « [...] la méthode d'allocation pour les nouveaux entrants retenue par la France défavorise les nouveaux moyens de production CCG par rapport aux allocations garanties sur 14 ans dont ces projets bénéficieraient en Allemagne si le projet de PNAQ allemand est adopté en l'état. » (Réponses identiques SNET / EDF et le troisième contributeur).

***Les enchères ne sont pas appropriées à ce stade de mise en œuvre du système***

Le secteur craint une distorsion de concurrence au niveau européen et l'introduction d'un facteur supplémentaire d'incertitude pénalisant les nouveaux investissements. Cependant, EDF est favorable à la mise en place progressive d'enchères dans le système à condition expresse que celle-ci soit harmonisée au niveau européen.

***Remarques relatives à des installations spécifiques***

EDF a d'ores et déjà demandé des transferts de quotas de 4 sites fermés vers des sites en exploitation et juge plus pertinents de prendre en compte ces modifications avant d'établir la liste définitive du PNAQ2.

**Demandes :**

- *La définition d'un secteur spécifique pour la production d'électricité dans les DOM ;*
- *Une harmonisation au niveau européen des méthodes d'allocation aux nouveaux entrants ;*
- *Un déplaçonnement des crédits provenant des mécanismes de flexibilité (aujourd'hui plafonnée à 10% des quotas alloués).*

### 3.3 Remarques exprimées par les secteurs énergétiques (hors électricité)

Comme précisé dans le Tableau 1, ces secteurs, incluant le chauffage urbain, la cogénération et les services énergétiques, sont ceux qui ont contribué le plus à cette consultation avec un cumul de 49 réponses. Néanmoins, beaucoup de réponses sont redondantes. A titre d'exemple, Sylvain Henon, un spécialiste cogénération a ainsi saisi 12 réponses au titre de 11 entreprises ou sites différents. De même, 22 collaborateurs du Groupe Veolia et de sa filiale énergie Dalkia ont contribué en apportant des réponses très proches.

En fait les remarques peuvent être réduites à un petit nombre de contributions, notamment celles de deux fédérations de ce secteur : la FG3E et de ATEE. Ces fédérations sont en accord avec les positions du MEDEF et apportent des éclairages spécifiques à leur secteur.

#### 3.3.1 Spécificités de la Cogénération

Les remarques évoquées ici, correspondent principalement aux contributions de la fédération ATEE.

##### **Période de référence et durée de fonctionnement non représentatives**

Selon le secteur, le plan s'appuie sur des durées de fonctionnement des unités de cogénération de 3600 à 4000 h. « Le scénario reposant sur les deux années de référence 2004 et 2005 est donc très défavorable aux cogénérateurs au regard de leurs futurs besoins de productions électrique et thermique cumulées pour la période 2008-2012 ». Selon les prévisions du secteur ce nombre pourrait atteindre les 7000 h annuelles. L'Allemagne dans son PNAQ a fixé l'utilisation à 6000 h. ATEE demande a minima de retenir 4800 h annuelles et non 3926 h (moyenne de 2004-2005).

##### **Une nouvelle formule de calcul des quotas**

Les réponses signalent le contexte particulier des années 2004-2005 : « Celles-ci (et tout particulièrement 2005) correspondent en effet à un creux absolu dû à des raisons tarifaires aggravées par l'incertitude sur l'issue des négociations afférentes. Il n'y a pas de raison de l'extrapoler aux années 2008-2012. » En conséquence, le secteur souhaite que le coefficient de baisse spécifique de 1% soit annulé.

De même le taux d'effort apparaît injustifié au secteur dans la mesure où la cogénération, par l'optimisation du procédé de production d'énergie contribue déjà, parmi les procédés existants, à la lutte contre le changement climatique.

En conséquence et en intégrant ce taux nul dans la formule de calcul des quotas, ceux-ci devraient être de  $1,31 \times \text{Emissions}_{(2004-2005)}$  ou  $1,26 \times \text{Emissions}_{(2004)}$  (les plus importantes).

##### **Paradoxe de la cogénération : non prise en compte des « actions précoces »**

« La cogénération permet de réduire globalement les émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur de l'électricité. Paradoxalement, elle pénalise les industriels qui la mettent en œuvre car les émissions directes sur site visées par le PNAQ sont de deux à trois fois supérieures à celles de la chaufferie initiale à laquelle la cogénération se substitue. » Les cogénérations se sentent pénalisées alors qu'elles participent positivement à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Le secteur estime donc que des quotas supplémentaires devraient être alloués aux installations de cogénération pour prendre en compte les émissions imputables à la production d'électricité.

**Demandes :** - *De nouveaux quotas : 1,26 x Emissions (2004) obtenu en appliquant :*

- *un taux d'effort nul (meilleure technique disponible),*
- *un coefficient de baisse spécifique nul (conjoncturel).*

### **3.3.2 Spécificités du Chauffage Urbain**

Les remarques évoquées ici, correspondent principalement aux contributions de la FG3E.

#### ***Une hypothèse de croissance pessimiste***

Les hypothèses de croissance ont été prises à 2,2 %, or cette valeur ne semble pas tenir compte de la croissance de la demande en énergie. Un taux de 4 % semble plus probable. Par ailleurs la volonté de plafonner les industriels à leur niveau d'émission de 2005 n'est pas souhaitable et, qui plus est, illégitime, compte tenu des précédents textes de la Commission.

#### ***Des actions précoces pénalisantes***

Non seulement les actions précoces de réductions des émissions menées depuis 1990 n'ont pas été prises en compte, mais elles conduisent généralement à un coefficient de baisse spécifique en défaveur de la filière.

« Entre 1997 et 2004, plus de 20% du bouquet énergétique des réseaux sont passés d'un combustible plus polluant à un combustible moins émetteur et depuis 1990 les réseaux de chaleur ont multiplié par 4 l'utilisation du bois (= 95% de la géothermie). Aussi, il nous semble dans l'avenir difficile de reconduire des projets significatifs de biomasse ou de géothermie sur les grands réseaux de chaleur, les opportunités réelles étant davantage situées aujourd'hui sur les petits réseaux (<20MW). »

#### ***Les services énergétiques ne sont pas assimilables au secteur de la production d'électricité***

La majorité des pays européens a choisi de faire porter les réductions d'émissions par leur secteur électrique. Ainsi les coûts peuvent être répercutés sur les consommateurs sans dommage concurrentiel. Dans le contexte français, particulier du fait des faibles émissions de ce secteur en raison d'une stratégie basée sur le nucléaire, le report de cette charge vers les services énergétiques serait très dommageable pour la filière.

### **3.3.3 Positions communes**

#### ***Ventes aux enchères concevables sous réserve***

Les ventes aux enchères sont envisageables à condition qu'elles soient réalisées au niveau européen et avec une bonne visibilité et conformité des ventes (communication, rapports).

#### ***Pénurie de biomasse***

Le secteur se félicite de la prise en compte d'une pénurie de biomasse dans le calcul de l'allocation, « cependant il n'est pas logique que cela soit limité à un type d'énergie renouvelable (créant ainsi une distorsion de concurrence). Nous demandons que cette mesure soit étendue à l'ensemble des énergies renouvelables ou assimilées (biomasse, géothermie, déchets ou chaleur de récupération). Par ailleurs le seuil de 85 % devrait être aligné sur d'autres textes existants et descendu à 50 ou 60 % ». (FG3E)

**Demandes :** - *Un déplafonnement des crédits provenant des mécanismes de flexibilité (ou alors à 30 % et non à 10%).*

### 3.4 Remarques exprimées par le secteur des raffineries de pétrole

L'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP) a contribué à la consultation de même qu'un groupe pétrolier.

#### **Une industrie bonne élève**

L'industrie a déjà beaucoup réduit ses émissions depuis 1990, et la France est en bonne voie de réaliser ses objectifs fixés par le protocole de Kyoto, le secteur Industrie-Energie en ayant été l'un des principaux contributeurs.

Les pétroliers déplorent donc que « les efforts demandés aux autres secteurs de l'économie (transport, habitat, agriculture) ne sont pas clairement annoncés et paraissent largement en deçà de ce qui est demandé au secteur Industrie ».

#### **Des quotas pénalisants**

L'activité pétrolière étant fortement dépendante de la concurrence internationale, les quotas risquent d'impacter fortement ce secteur. En conséquence, les contributeurs estiment que la baisse du niveau d'émissions demandée par rapport au PNAQ1 (8,9%) est trop importante.

En revanche le potentiel de progrès retenu (0.5-1%) est bien celui communiqué au MEDD par le secteur.

L'un des contributeurs a également fait la remarque suivante :

« L'objectif "facteur 4" est de toute autre nature ; il nécessite des "ruptures technologiques" à venir et un autre environnement international (positions des pays en voie de développement, des Etats-Unis ...). Il a peu de rapport avec la problématique quotas tant par son ampleur que par son échéancier. » (UFIP)

#### **Résolument hostiles aux enchères**

Selon les contributeurs, seuls deux pays l'ont envisagé, et uniquement pour le secteur électrique.

« Les industriels s'ont déjà doublement pénalisés :

- par l'achat de quotas, s'ils en manquent, pour développer leurs activités
- par le surcoût induit par le prix du CO<sub>2</sub> sur l'énergie qu'ils consomment

La mise aux enchères d'un pourcentage de quotas ne serait qu'une taxe supplémentaire sur l'Industrie. » (UFIP)

**Demandes :** - Maintenir la période de référence choisie qui est représentative ;  
- Communiquer avec plus de visibilité sur les secteurs hors-PNAQ pourtant contributeurs aux émissions (transport, habitation,...).

### 3.5 Remarques exprimées par le secteur du transport de gaz.

Aucune contribution n'a été relevée pour ce secteur.

### 3.6 Remarques exprimées par le secteur de la production et de transformation des métaux ferreux

Douze contributions de groupe ou de site industriels : notamment Arcelor, Mittal, Vallourec, Umicore.

Deux contributions de Fédération : la Fédération de la Métallurgie et la Fédération Française de l'Acier (FFA).

#### **Remise en cause du mode de calcul des quotas pour ce secteur**

Compte tenu du taux de croissance plus élevé de certaines branches de la métallurgie (notamment pour aciers inoxydables), le taux de croissance faible (1%) utilisé pour le calcul des quotas a été utilisé indistinctement pour la filière et pénalise les entreprises dynamiques (certaines ayant une croissance allant jusqu'à 10%). Ainsi « Certaines installations sont à 20% en dessous de leurs besoins estimés. » (FFA). Ce taux est par ailleurs faible en comparaison des autres secteurs.

Le calcul des quotas prend mal en compte les efforts précoces consentis depuis 1990, qui s'avèrent même pénalisants pour ceux qui appliquent les meilleurs techniques disponibles (cas de Auber & Duval). De même Vallourec se plaint que la méthode soit uniquement « grandfathering » : « Nous sommes pénalisés, tout en ayant le meilleur ratio [d'émission : 140 kg CO<sub>2</sub> par tonne d'acier contre 190 kg en moyenne], puisque les émissions sont calculées sur base historique. Dans cet esprit, le 2% supplémentaire est tout à fait injustifié, étant déjà à un niveau "best practice" ».

De même la prise en compte par installation n'est pas adaptée aux prévisions de croissance de chaque installation.

Le taux de réduction est pris comme acquis et ne prend pas en compte la faisabilité : « La méthode n'est pas conforme à la Directive, car elle ne prend pas en compte les données technico-économiques relatives aux progrès accessibles pour la période; elle extrapole des données historiques de tendance de réduction sans examiner si cette tendance est techniquement et économiquement soutenable. » (Fedem).

#### **Mise aux enchères mal définie et inapplicable en l'état**

- La mise aux enchères n'est pas harmonisée au niveau européen
- Elle est inutile pour fixer un prix au CO<sub>2</sub> car celui-ci est déjà fixé par les marchés d'échange.
- Elle entraîne des surcoûts ne pouvant être pris en charge ce qui revient à diminuer les quotas alloués au secteur.

#### **Remarques relatives à des installations spécifiques**

Les remarques concernent principalement des augmentations de capacité de sites de production, ou l'arrêt de certaines activités doit être pris en compte dans les calculs de quotas.

**Demandes :** - Le choix de l'année 2004 comme année de référence ;  
- L'application d'un taux de progrès de 0.2 % par an (et non 0.8) ;  
- Ne pas considérer de taux d'effort additionnel.

### **3.7 Remarques exprimées par le secteur des cokeries**

Aucune contribution n'a été relevée pour ce secteur.

### **3.8 Remarques exprimées par le secteur de la production de chaux**

Aucune contribution n'a été relevée pour ce secteur.

### **3.9 Remarques exprimées par le secteur de la production de verre**

La Fédération des Chambres Syndicales de l'Industrie du Verre a participé à la consultation publique ainsi qu'un industriel (SAVERGLASS).

#### **Remise en cause du mode de calcul des quotas pour ce secteur**

Les disparités entre les différentes filières de verre sont mieux prises en compte que dans le PNAQ1 mais une décomposition par sous-secteurs homogènes serait moins préjudiciable. « Une décomposition en sous-secteurs aurait permis de regrouper, par activités similaires, les installations dont les émissions spécifiques, les potentiels techniques de réduction, les contraintes d'exploitation et les taux de croissance sont voisins. » (SAVERGLASS).

Les verriers dénoncent l'effet pervers du système sur la croissance qui devient une variable d'ajustement : pénalisation des entreprises à forte croissance et financement de celles dont l'activité baisse par la vente des crédits excédentaires. Les coûts engendrés ne pouvant être répercutés sur le prix pour des raisons concurrentielles. Dans ces conditions, le taux d'effort supplémentaire de 2 % paraît illusoire et revient à demander une réduction de la production.

La prise comme référence des 3 années les plus émettrices entre 1998 et 2002 n'est pas représentative et est pénalisante compte tenu l'activité à la hausse ou à la baisse de certaines filières depuis. Les modifications des volumes de production historique éclipsent les actions précoces et la prise en compte des potentiels de réduction.

#### **Opposition à la mise aux enchères**

- En l'état, le marché n'est pas suffisamment stable pour le permettre ;
- Elle impactera directement le prix de revient ou la production ;
- Elle incite à la délocalisation dans un pays sans quotas pour les grands groupes.

#### **Remarques rédactionnelles sur le plan**

« Page 2 (préambule) : dans le § sur les installations de combustion de plus de 20 MW nouvellement incluses dans le champ, il faut exclure du texte « les installations de production de laine de verre » (déjà dans l'annexe 1 de la directive) et maintenir « les installations de laine de roche. Page 6, dernière ligne, il faut remplacer « laine de verre » par « laine de roche » ».

#### **Remarques relatives à des installations spécifiques**

Pour Saint-Gobain (Orange), le supplément de quotas (avec accord de la préfecture) n'a pas été accordé dans l'annexe du plan.

**Demandes :** - Pondérer des années de référence par l'activité moyenne 2004-2005 ;  
- Créer des sous-secteurs homogènes d'un point de vue technique.

### **3.10 Remarques exprimées par le secteur de la production de produits céramiques**

La Fédération Française des Tuiles et Briques (FFTB) et 9 industriels du secteur de la production de produits céramique ont répondu de façon concertée. En effet, les différentes entreprises de ce secteur reprennent mot pour mot les positions défendues par la fédération tout en ajoutant d'éventuelles remarques spécifiques de leur entreprise.

#### **Remise en cause du mode de calcul des quotas pour ce secteur**

La FFTB reprend les principales positions du MEDEF (voir au paragraphe 3.1)

« L'étude bottom/up réalisée par le MEDEF avec le soutien des fédérations professionnelles a fait ressortir un besoin total de 159 MT pour les secteurs sous PNAQ compte tenu des perspectives de progrès d'efficacité énergétique jugés réalisables. Le montant de l'enveloppe prévue est donc insuffisant pour couvrir les besoins exprimés. [...] »

Concernant spécifiquement la méthode de calcul des allocations pour leur secteur :

« [...] L'allocation PNAQ1 ne peut en aucun cas servir de référence pour l'allocation PNAQ2. [...] C'est pourquoi, les industriels des Tuiles et Briques ont préféré tout remettre à plat, et ont fait l'exercice de refaire les prévisions d'émissions pour les 5 années du PNAQ2 à partir des dernières prévisions de business et industrielles connues. [...] ce besoin total se monte à 1 348 887 t CO<sub>2</sub> en moyenne par an. [...] »

#### **Opposition aux ventes aux enchères**

La FFTB a renseigné un pourcentage nul de quotas à vendre aux enchères. Il n'a fait aucune remarque complémentaire particulière. Des industriels de ce secteur justifient l'opposition aux enchères par l'impact financier résultant de la complexification du système d'échange.

**Demande :** - *Modifier le volume de quotas alloués (soit 1.349 millions de tonnes par an sur la base du calcul proposé).*

### **3.11 Remarques exprimées par le secteur de la production de ciment**

Les cimentiers ont répondu par l'intermédiaire de la déléguée générale de leur syndicat national (SFIC). Deux cimentiers ont apporté des commentaires en leur nom propre (dont VICAT).

De plus, le syndicat Union Départemental Force Ouvrière de l'Isère s'inquiète des menaces sur l'emploi que représente le manque de quotas alloués à l'industrie cimentière en France.

#### ***Vers la pénalisation d'une industrie volontaire***

Les cimentiers regrettent qu'aucun effort ne soit demandé aux secteurs hors-PNAQ fortement contributeurs, alors que l'industrie de manière générale est très volontaire. En particulier, les incinérateurs exercent « une concurrence déloyale ».

Les cimentiers sont particulièrement sensibles au coût du CO<sub>2</sub>.

« Dans le cas de l'industrie cimentière, le SFIC souligne que ses émissions de CO<sub>2</sub> ont reculé aussi depuis 1990, mais que les gains actuels ne sont plus que marginaux. Les quotas proposés pour la période 2008-2012 vont brider la production future française, puisque le niveau de production est la seule variable d'ajustement possible. »

L'année 1997 comme référence est trop ancienne, la croissance sur les dernières années, alignée sur le secteur du bâtiment, est très forte et « n'a pas été anticipée par le Gouvernement ». En particulier VICAT demande « que l'allocation par installation, à l'intérieur du quota donné au secteur ciment, se fasse sur la moyenne arithmétique des 3 meilleures années entre 2002 et 2005 de chaque installation. »

Compte tenu de la forte pression sur les combustibles biomasse, les diminutions d'émission qui sont demandées aux cimentiers ne pourront pas être maintenues avec la même évolution.

Le plan ne prend pas en compte les actions précoces très significatives réalisées dans les années 80.

#### ***Opposition aux ventes aux enchères***

Le SFIC et les cimentiers ont renseigné un pourcentage nul de quotas à vendre aux enchères au motif que ce dispositif pénalise l'industrie. La mise aux enchères de quotas n'ayant pas lieu dans les autres pays de l'Union Européenne, elle handicaperait les entreprises françaises vis-à-vis de la concurrence internationale.

**Demandses :**

- *Le même traitement pour les augmentations de production (avec modification de l'arrêté préfectoral ou non) et les nouveaux entrants ;*
- *L'élargissement du PNAQ aux secteurs qui peuvent être concurrentiels (notamment les incinérateurs).*

### **3.12 Remarques exprimées par le secteur de la production de papier**

La COPACEL, Confédération Française de l'Industrie des Papiers, Cartons et Celluloses, a participé à la consultation publique ainsi que 4 industriels. La contribution de la COPACEL adhère aux commentaires généraux formulés par le MEDEF (voir au paragraphe 4.1) sans déployer d'argumentaires spécifiques à son activité. Les commentaires ci-dessous sont ceux des industriels.

#### **Des quotas qui risquent de brider la production**

Les quotas fixés supposent pour certains site de devoir tourner en régime inférieur à ce qui est viable administrativement (arrêté préfectoral), techniquement et sans investissement supplémentaire. Les quotas constituent un désavantage concurrentiel. Les actions précoces ne sont pas prises en compte individuellement, toute la filière se voit appliquer le même taux de progrès.

#### **Problèmes de définition du périmètre et d'uniformité**

Certains papetiers se plaignent que la méthode d'allocation utilisée n'a pas été réalisée à périmètre constant. De plus, la période de référence correspond à une année d'activité faible, ce qui joue en défaveur du taux de croissance calculé. Les quotas alloués en prévision de la croissance leur semblent donc trop faibles.

Par ailleurs, ils estiment que les sous-filières de production définies par le PNAQ pour ce secteur ne rendent pas bien compte de la réalité technologique.

#### **Des taux de réduction difficilement réitérables**

Certaines réductions d'émissions ayant été réalisées grâce à un recours maximal à la biomasse, la tendance de réduction des émissions spécifiques ne peut pas être considérée comme durable.

En outre, certains producteurs voient leur survie menacée car la base de référence « est constituée par les informations du BREF sur les consommations d'énergie pour les usines de pâte éeue intégrées sur du papier (et) est extrêmement sévère pour des usines anciennes essayant d'augmenter leur capacité à partir d'installations existantes [...] ». »

#### **Demandes spécifiques de certains sites**

Pour un site, il y a une mauvaise prise en compte de la cogénération : il n'y a pas de quotas supplémentaires alloués pour le CO<sub>2</sub> émis lors de la production d'électricité destinée au réseau. Des demandes de révision à la hausse sont formulées ainsi que des demandes de quotas pour nouveaux entrants.

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Demandes :</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Harmoniser le traitement des entrants/sortants au niveau européen ;</i></li><li>- <i>Reconnaître le bénéfice des installations de cogénération et des chaudières au gaz ;</i></li><li>- <i>Se baser sur une année référence représentative et équitable.</i></li></ul> |
|-------------------|---|

## 4 Problématiques soulevées par les entreprises dont les installations de combustion sont concernées (champ élargi PNAQ I)

### 4.1 Remarques exprimées par le secteur Agroalimentaire

Les 11 contributions du secteur agroalimentaire se décomposent en 9 entreprises et 2 Fédérations. L'une d'entre elles reprend les remarques du MEDEF.

#### **Des efforts importants demandés même à des petits sites**

Ce secteur est composé de beaucoup de petites installations pour lesquelles les efforts demandés sont souvent trop importants.

Notamment l'effort supplémentaire de 2% effraie nombre d'entre eux qui y voient un frein certain à leur croissance. Certains sites se sont de surcroît vus appliquer des taux de réduction de leurs émissions spécifiques très importants.

Or ce secteur est conscient de la nécessité de diminuer ses émissions et est déjà volontaire (utilisation du gaz préféré au fioul).

« Les marges de manœuvre sont très limitées et les réductions de quotas pénaliseront nos activités. »

#### **Une méthode d'allocation plus dure avec les plus compétitifs et les plus propres**

La filière estime que les actions précoces n'ont pas été prises en compte. Les entreprises les ayant menées sont donc défavorisées par le plan. En effet, selon leur compréhension du plan, celui-ci considère toute réduction comme réitérable, puisque le taux historique de réduction des émissions est mis en variable dans la formule de calcul des quotas.

En résumé, si un industriel a réduit ses émissions «trop rapidement», le plan semble prévoir de lui imposer de maintenir ce niveau de réduction à l'avenir.

#### **Une méthode remise en question**

Les émissions 2004 et 2005 prises comme références ne sont pas représentatives :

« En effet ces 2 années ont été caractérisées :

- par une amélioration de l'efficacité énergétique des sites se traduisant par une réduction significative des coefficients d'émissions spécifiques (principalement en 2005),
- par un ralentissement conjoncturel du fonctionnement des cogénérations, compte-tenu du contexte énergétique,
- par un accident dans la croissance de la production pour la principale famille de produits (les sirops de glucose) en 2004 ».

Le secteur aurait préféré l'utilisation d'une période plus longue comme référence.

#### **Demandes spécifiques des sites**

Une des contributions cite le cas d'un site dont les allocations totales semblent avoir été calculées uniquement sur la base des installations principales (incluses dans le PNAQ I) et non pour toutes les installations désormais couvertes.

Une contribution demande la réallocation des quotas d'un site dont l'activité a été absorbée par d'autres sites. D'autres demandent l'obtention de quotas pour nouveaux entrants.

Une entreprise du secteur laitier a constaté de fortes disparités entre les entreprises de ce secteur et aimerait que les taux d'évolution des quotas soient uniformisée.

**Demandes :** - *Pas de base mobile mais renégocier les quotas pour chaque période ;*  
 - *Une réduction significative du taux de progrès demandé ;*  
 - *Une suppression du taux d'effort supplémentaire de 2%.*

## 4.2 **Remarques exprimées par le secteur de la Chimie**

L'industrie chimique a participé activement à cette consultation : 16 industriels parmi lesquels notamment Total Petrochemical, Rhodia, Arkema, Novacarb, Rohm et Haas et Ciba. Par ailleurs, l'Union des Industries Chimiques a également contribué, principalement en reprenant l'argumentaire du MEDEF.

### **Consensus autour des critiques formulées par le MEDEF (cf. 4.1)**

Sur le fond, les industriels et la fédération sont, comme le MEDEF, en désaccord avec :

- la référence choisie (2004-2005), la jugeant non représentative ;
- la méthode de calcul et les efforts trop importants imposés à un secteur volontaire.

Notamment, le taux supplémentaire de 2% est mal perçu.

« En particulier l'industrie chimique a déjà réduit de plus de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre depuis 1990, dépassant donc son engagement volontaire pris, dès 2001, dans le cadre de l'Engagement de Progrès, de diminuer de 30 % ses émissions de GES, entre 1990 et 2010. »

### **Actions précoces et paradoxe du passager clandestin**

« Une installation ayant réduit ses émissions depuis 2002 pénalisera l'ensemble des installations de son secteur car apportant une plus faible quantité d'émissions dans l'enveloppe secteur. A contrario, une installation ayant augmenté depuis 2002 ses émissions ne pourra bénéficier d'un quota représentatif, car cette augmentation est répartie au prorata d'un fonctionnement obsolète. Par contre, elle fera bénéficier l'ensemble des installations de son secteur. Ce dispositif ne respecte pas la spécificité de chaque installation, et encore moins les principes énoncés lors de l'établissement du PNAQ1. »

### **Un effort trop important pour les petites unités**

L'UIC regrette que le projet ne propose pas de dispenser les petits émetteurs, qui ne représentent que 4% des émissions (bien que 46% des installations). L'un de ces petits émetteurs (un site de Ciba) fait d'ailleurs le commentaire suivant :

« En tant que petit émetteur, nous considérons que la charge de gestion du PNAQ est très lourde et regrettons que le projet ne propose pas de dispenser les installations émettant moins de 25 KT de CO<sub>2</sub>, comme la commission en avait laissé la possibilité. »

### **Hostilité aux enchères**

Comme la plupart des secteurs, le secteur de l'industrie chimique est opposé au système d'enchères proposé : « Ce n'est pas l'allocation d'une installation qui l'incite à réduire ses émissions, c'est le cours des quotas. Pour les installations existantes, la mise aux enchères ne les incitera pas à moins émettre, elle les privera plutôt de moyens financiers pour réaliser des investissements visant à moins émettre. »

### 4.3 **Remarques exprimées par le secteur des constructeurs automobiles et du secteur électromécanique**

Le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles a participé à la consultation, ainsi que 2 constructeurs automobiles (dont Renault) et un industriel de l'électromécanique. Ces commentaires reprennent les diverses critiques générales des autres secteurs et recourent notamment les commentaires faits par le MEDEF (Cf. 4.1). Les points spécifiques sont précisés ci-dessous.

#### **Une réduction importante des quotas pour le secteur automobile**

« Le PNAQ II (2008-2012) tel qu'il est présenté ne montre pas l'effort supplémentaire important demandé aux industries sur la période par rapport à la première période. Cet effort à isopérimètre est de 8,9% sur l'ensemble du PNAQ et de plus de 20% pour les usines des constructeurs automobiles. La réduction complémentaire de - 2% appliquée sur l'ensemble des allocations n'est supportée par aucune explication technique ni justification autre. » (CCFA)

### 4.4 **Remarques d'autres secteurs**

#### **Textile**

Les commentaires de l'entreprise textile Balsan portent sur leur cas spécifique, à savoir la faiblesse des quotas qui leur ont été alloués. La réduction de 21 % menace leur activité, du fait de la concurrence internationale, alors qu'ils ont déjà consenti à des efforts. Ces problématiques se rajoutent à celle du coût énergétique.

#### **Parc de loisirs**

Un parc de loisirs s'étonne que les installations de production d'énergie doivent supporter un effort beaucoup plus important, alors que certains secteurs se sont vus attribuer des quotas supplémentaires. C'est pénalisant pour l'activité de l'entreprise. En l'état, les quotas alloués correspondent bien aux émissions du parc. Cependant ils n'incluent pas l'annexe du parc ouverte depuis 2002 dont les installations sont également soumises. Si les émissions de ce dernier doivent être incluses, des allocations supplémentaires sont attendues.